

# Le Saint-Esprit

Nous croyons que le Saint-Esprit est celui qui applique le salut préparé par le Père et payé par le Fils. Nous croyons qu'il exécute le plan de Dieu pour notre conviction et notre salut. L'Esprit-Saint fait sa demeure dans le croyant et l'équipe pour le service Chrétien.

Nous croyons que l'Esprit-Saint est la troisième personne de la divinité, possédant ainsi tous les attributs divins. Il convainc le monde de péché, de justice et du jugement. Il régénère les croyants, il les scelle, il les habite d'une manière permanente, et il les remplit. Bien que la présence du Saint-Esprit dans le cœur du croyant soit immédiate au moment de la repentance et de la foi en Christ, la plénitude de l'Esprit est conditionnelle à la conduite et à l'adhérence du croyant à la Parole de Dieu comme autorité suprême de sa vie. Par conséquent, le croyant est commandé par la Parole de Dieu de chercher sans cesse la plénitude du Saint-Esprit, afin d'assurer qu'il est contrôlé par Lui plutôt que par sa propre nature pécheresse.

Le Saint-Esprit accorde des dons spirituels aux croyants en vue de leur service dans l'assemblée. Le Saint-Esprit enseigne le croyant et le mets à part pour une vie sainte.

Nous croyons que la Bible rejette l'emphase charismatique du parler en langues (tel que pratiqué par les mouvements Pentecôtistes Charismatiques) et des pratiques œcuméniques des divers mouvements «chrétiens». De plus, nous rejetons la notion que des langues et d'autres dons charismatiques soient une évidence quelconque du salut.

Nous croyons que le Saint-Esprit est le Commandant en chef des missions et qu'il ne rend pas témoignage de lui-même, mais bien plutôt de Jésus le Christ et des vérités rédemptrices bibliques centrées en Christ.

Genèse 1 : 2; Job 33 : 4; Psaume 139 : 7 – 10; 104 : 30; Luc 1 : 35; Jean 3 : 5; 14 : 16 – 17, 26; 16 : 8, 12, 13; Actes 1 : 8; 5 : 3 – 4; Romains 1 : 4; 8 : 9, 11; 1 Corinthiens 2 : 10; 3 : 16; Éphésiens 1 : 13, 14; 5 : 18; Tite 3 : 5; Hébreux 9 : 14